



RPN « Classification » du 9 juillet : SAISON 2

L'employeur a convoqué les organisations syndicales à la RPN du 9 juillet 2019 pour échanger sur la pesée des emplois repères et leur repositionnement dans la nouvelle grille.

Sourd aux demandes de la CGT pour aborder la globalité du projet de classification, l'employeur propose un document de travail sans éléments sur le système de rémunération. Alors même, qu'il annonce le 25 juin « *qu'une classification est un tout* », il continue à saucissonner son projet, sans répondre aux revendications des salariés, portées par la CGT.

La délégation CGT a lu une déclaration afin d'amener l'employeur à négocier sur :

- Une augmentation de la valeur du point,
- Une classification qui permette un véritable déroulement de carrière,
- Le déplafonnement des points d'expérience sur toute la carrière,
- L'attribution de points de repositionnement, pour tous les salariés, et aucun déclassement lors de la transposition dans une nouvelle grille.

L'employeur nous joue la saison 2 de la classification, sur le même scénario que la saison 1 avec les mêmes acteurs (en présence des Caisses Nationales).

La philosophie du projet ne change pas :

- L'évolution de la carrière ne se ferait qu'avec des points de compétence favorisant l'individualisation,
- L'attractivité pour les recrutements extérieurs est une de ses priorités, d'où la revalorisation du coefficient minimum de certains niveaux (cf. nouvelle grille)

Le tout, sans point de repositionnement dans la nouvelle grille pour plus de 90% des salariés et un refus catégorique de déplafonner l'ancienneté pour ne pas favoriser l'attribution de mesure automatique.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Coefficient Minimum	212	220	229	249	285	315	365	440	590

La délégation n'a rien lâché et tout au long de la séance n'a cessé de marteler ses propositions :

L'attribution d'une enveloppe supplémentaire,

La revalorisation des points d'expérience et leur déplafonnement,

Des emplois repères qui évoluent sur plusieurs niveaux (2 à 3 en fonction des emplois)

Aucun déclassement à la transposition donc une grille au-delà de 9 niveaux (notamment pour les informaticiens, les personnels d'établissement et les ingénieurs conseils dont l'employeur n'a toujours pas expliqué comment ils seraient repositionnés)

L'évolution des pas de compétence et un automatisme dans leur attribution (35% par an)

L'attribution de points de repositionnement pour l'ensemble des salariés.

L'employeur s'est dit très interrogatif pour trouver une voie de passage au regard de son enveloppe financière. Ce qui conforte la CGT dans la nécessité d'obtenir une enveloppe supplémentaire.

On ne lâche rien !!! La mobilisation doit se poursuivre !!!

RDV 2^{ème} quinzaine de septembre pour la prochaine RPN !!!

